



Communiqué de presse

Luxembourg, le 29 novembre 2022

Les statistiques européennes devraient mieux répondre aux besoins des utilisateurs

La Commission européenne fournit des statistiques dont la qualité est généralement suffisante et qui sont adaptées à l'usage qu'en font les responsables politiques, les entreprises et les citoyens, selon un nouveau rapport publié par la Cour des comptes européenne. Si les auditeurs accordent une mention passable à la Commission, ils pointent également du doigt un certain nombre de faiblesses. Les statistiques européennes devraient être plus utiles à leurs usagers et mieux coller à leurs besoins. Les parties prenantes telles que la communauté universitaire et scientifique dans son ensemble devraient être consultées en bonne et due forme sur les plans et les priorités en matière de statistiques européennes. Par ailleurs, les données présentent des lacunes dans des domaines statistiques importants comme le travail, les entreprises et la santé.

Les statistiques officielles sont indispensables pour fonder la prise de décisions des responsables politiques et des chefs d'entreprise sur des données factuelles, ainsi que pour étayer les travaux des chercheurs et des journalistes et pour le public en général. Au niveau de l'UE, elles servent à la collecte et à l'affectation des fonds, de même qu'à la conception et à l'évaluation des politiques dans tous les domaines, y compris l'emploi, l'environnement et l'économie. Entre 2013 et 2020, l'UE a consacré près d'un demi-milliard d'euros d'argent public à la production des statistiques européennes. Les auditeurs ont cherché à déterminer si la Commission avait pris des mesures pour garantir une qualité élevée et ont examiné en profondeur les domaines du travail, des entreprises et de la santé.

«*La production de statistiques n'est pas une fin en soi*», a déclaré Ildikó Gáll-Pelcz, la Membre de la Cour responsable de l'audit. «*Les statistiques sont un bien public et doivent être générées avant tout dans l'optique des utilisateurs. À une époque où sévissent la désinformation et les crises en série, il est primordial que les statistiques officielles européennes soient de grande qualité, qu'elles satisfassent les besoins des utilisateurs et que l'on explore des moyens novateurs de les produire.*»

Eurostat, l'Office statistique de l'UE directement lié à la Commission européenne, consulte les utilisateurs afin de cerner les besoins auxquels il devrait s'attacher à répondre dans le cadre de ses travaux futurs. Les auditeurs ont toutefois constaté que le principal organe représentant les utilisateurs (le comité consultatif européen de la statistique) ne les avait pas tous représentés de manière équilibrée et efficace et qu'il devrait être plus inclusif pour pouvoir défendre des positions

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

collectives. À l'heure actuelle, la société civile, des organisations internationales ou des ONG représentant des groupes vulnérables ne sont aucunement appelées à participer.

Les auditeurs ont également relevé des lacunes dans les statistiques de santé, encore incomplètes du fait que certaines sont facultatives et que les États membres ne transmettent pas tous à Eurostat l'intégralité des données convenues. Dans certains États membres, Eurostat éprouve également des difficultés à obtenir les données dans des domaines comme celui des entreprises. En conséquence, il n'applique pas correctement la définition des petites et moyennes entreprises. Une autre lacune signalée par la Cour des comptes tient aux limites des pouvoirs de vérification d'Eurostat dans certains domaines. Eurostat n'est pas habilité à vérifier les données des États membres relatives au travail et à la population, par exemple, et ne peut dès lors pas s'assurer de leur fiabilité. Ces statistiques servent de base au calcul de différentes contributions de l'UE, y compris le financement de la reprise post-pandémie. Cette situation pourrait fausser l'affectation des fonds de l'Union reposant sur ces données.

Les statistiques pèchent également par leur manque d'actualité, notamment celles sur la santé et les entreprises. Alors que les États membres peuvent transmettre certaines données à Eurostat jusqu'à deux ans après les faits, ce qui limite déjà leur intérêt pour les utilisateurs, il leur est arrivé de les communiquer bien après la date limite, de n'en communiquer qu'une partie, voire de ne pas les communiquer du tout. Le système statistique européen n'est pas assez souple pour permettre de répondre rapidement par la production de nouveaux ensembles de données lorsque le besoin s'en fait sentir. Cette déficience s'est manifestée clairement dans le contexte de la pandémie de COVID-19, lorsqu'il a fallu trouver d'autres moyens de calculer les taux de mortalité.

Les auditeurs ont observé que le financement des statistiques européennes n'était pas correctement alimenté et qu'il n'était pas réparti en accordant une priorité suffisante aux projets novateurs. Ils attirent aussi l'attention sur le fait qu'Eurostat accorde un accès anticipé aux statistiques à certains groupes d'utilisateurs, avec le risque que ceux-ci puissent en tirer un profit économique. La possibilité d'un accès préalable à la parution pourrait en effet donner l'occasion à certains d'en tirer des avantages économiques susceptibles de fausser considérablement les marchés. La Commission devrait donc reconstruire sa pratique actuelle.

Informations générales

Le rapport spécial 26/2022 «Statistiques européennes – Une qualité encore perfectible» est disponible sur le [site internet de la Cour](#). La Cour des comptes européenne a déjà publié un [rapport sur Eurostat](#) en 2012 et en publiera prochainement un sur le calcul du RNB.

Contact presse

Service de presse de la Cour: press@eca.europa.eu

- Damijan Fišer: damijan.fiser@eca.europa.eu – M: (+352) 691 551 224
- Claudia Spiti: claudia.spiti@eca.europa.eu – M: (+352) 691 553 547
- Vincent Bourgeais: vincent.bourgeais@eca.europa.eu – M: (+352) 691 551 502